

EXECUTIF DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE



CONFERENCE DE PRESSE SUR LE THEATRE

DISCOURS PRONONCÉ PAR VALMY FÉAUX
MINISTRE-PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

BRUXELLES, LE 22 MAI 1989

LE CONSTAT

1. MESDAMES, MESSIEURS,

ON PARLE BEAUCOUP AUJOURD'HUI DE CRISE DU THÉÂTRE, MAIS LORSQU'ON CHERCHE À COMPRENDRE LA SITUATION, LORSQU'ON ANALYSE LES CHIFFRES ET LES COMPTES, IL FAUT SE RENDRE À L'ÉVIDENCE : IL S'AGIT BIEN D'UNE CRISE DE CROISSANCE.

LE THÉÂTRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE EST MALADE DE SON DÉVELOPPEMENT.

TOUS LES CHIFFRES SIGNIFICATIFS L'ONT PROUVÉ. EN MOINS DE DIX ANS, LE NOMBRE DE TROUPES RECONNUES EST PASSÉ DE 24 À 37. PARALLÈLEMENT, LES CRÉDITS ORDINAIRES AFFECTÉS AUX THÉÂTRES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ONT AUGMENTÉ DE 44 % EN FRANCS CONSTANTS, C'EST-À-DIRE EN DÉDUISANT L'INFLATION OU EN DÉDUISANT ÉGALEMENT LES TROIS APUREMENTS DE DÉFICIT QUI ONT EU LIEU DEPUIS 1981.

LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE N'A DONC CESSÉ D'ACCROÎTRE SON SOUTIEN AU THÉÂTRE ET CELA, BIEN AU-DELÀ DE LA PROGRESSION MOYENNE GLOBALE DE SON BUDGET.

LE NOMBRE DE SPECTACLES A AUGMENTÉ, LES CRÉATIONS DE GRANDE QUALITÉ SE SONT FAITES PLUS NOMBREUSES, ET VOUS EN ÊTES LES TÉMOINS ATTENTIFS.

EN UN MOT, LA DIVERSITÉ THÉÂTRALE N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI GRANDE. LA RÉALITÉ N'EST DONC PAS CELLE D'UNE CRISE PAR DÉFAUT D'ACTIVITÉS MAIS D'UNE CRÉATIVITÉ DÉMULTIPLIÉE QUI DÉBOUCHE TRÈS NATURELLEMENT SUR UNE CRISE DE CROISSANCE.

2. POURQUOI ALORS PARLER DE CRISE ?

IL FAUT DONNER TOUS LES ÉCLAIRAGES DE CETTE SITUATION.

IL EST VRAI QU'IL FAUT ENREGISTRER LA MENACE DU RETRAIT DU SOUTIEN FINANCIER DE CERTAINES VILLES. CETTE MENACE N'EST PAS ENCORE CONFIRMÉE AUJOURD'HUI ET JE M'EMPLOIE À CE QU'ELLE NE SE RÉALISE PAS.

CE QUI EST PLUS GRAVE, C'EST QUE LES RESPONSABLES DE CERTAINS THÉÂTRES, POUR ÊTRE À LA HAUTEUR DE LEURS AMBITIONS ARTISTIQUES, DÉSEQUILIBRENT LES BUDGETS DES INSTITUTIONS DONT ILS ONT LA CHARGE OU CRÉENT DÉLIBÉRÉMENT UN DÉFICIT.

C'EST CE QUI FAIT QU'AUJOURD'HUI "IL PLEUT DANS MA MAISON"...

LE MAL VIENT DONC DU DÉFICIT.

DE CE DÉFICIT QUI NE CESSE DE S'ACCROÎTRE À UN POINT TEL QUE DEPUIS 1980, LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE A DÛ INTERVENIR À TROIS REPRIS POUR COMBLER, PAR DES BUDGETS SPÉCIAUX, LES DÉFICITS QUI S'ÉTAIENT ACUMULÉS DANS LES THÉÂTRES.

UNE PREMIÈRE INTERVENTION POUR UN MONTANT DE 85.520.000 FRANCS EST INTERVENUE EN 1981 AU MOMENT DE LA MISE EN PLACE DE LA COMMUNAUTARISATION. UNE DEUXIÈME INTERVENTION EUT LIEU, D'UN MONTANT DE 37.740.000 FRANCS EN 1984 POUR PRENDRE EN CHARGE LES INTÉRÊTS FINANCIERS AUPRÈS DES BANQUES. ET UNE TROISIÈME INTERVENTION,

POUR UN MONTANT DE 102.930.000 FRANCS, EUT LIEU EN 1987.

CECI EST ILLUSTRÉ DANS LES GRAPHIQUES QUI VOUS ONT ÉTÉ REMIS.

CES MESURES PONCTUELLES N'ONT FAIT QU'ENTÉRINER UNE POLITIQUE DU FAIT ACCOMPLI, C'EST-À-DIRE : LA GESTION D'UN DÉFICIT BUDGÉTAIRE PERMANENT.

LA CHOSE EST GRAVE CAR CE QUI FRAPPE AUJOURD'HUI, C'EST LA PERSISTANCE DES DÉFICITS ET L'ACCÉLÉRATION DU RYTHME DES APUREMENTS.

ALORS QU'ENTRE 1945 ET 1980, ON RELÈVE QUATRE CONJONCTURES D'APUREMENT DU DÉFICIT CUMULÉ, SOIT QUATRE INTERVENTIONS EXCEPTIONNELLES EN 35 ANS POUR UN PETIT NOMBRE DE THÉÂTRES, DE 1980 À 1989, SOIT EN MOINS DE DIX ANS, TROIS OPÉRATIONS DU MÊME TYPE ONT DÛ ÊTRE NÉCESSAIRES.

PLUS GRAVE ENCORE, SI L'ON CONTINUE SUR CETTE LANCÉE, ON EN ARRIVERAIT POUR L'ACTUELLE SAISON À UNE PRÉVISION DE DÉFICIT DE 135 MILLIONS PORTANT LE DÉFICIT CUMULÉ NET À 477 MILLIONS.

CETTE SITUATION EST INTENABLE CAR IL N'Y AURA PAS DE MIRACLE BUDGÉTAIRE, PAS PLUS QU'IL N'Y EN A POUR LE SECTEUR SOCIAL OU L'ÉDUCATION.

NOUS DEVONS DONC UTILISER AU MIEUX LES CRÉDITS DISPONIBLES.

JE SUIS MINISTRE DE LA CULTURE ET EN CE SENS, J'ENTENDS ÊTRE GARANT DU DÉVELOPPEMENT DU THÉÂTRE.

SI L'ON RÉCLAME DES POUVOIRS PUBLICS UN SENS DES RESPONSABILITÉS ET UNE VOLONTÉ D'ENGAGEMENT, JE SUIS EN DROIT DE DEMANDER LE MÊME SENS DES RESPONSABILITÉS AUX THÉÂTRES.

IL EST CLAIR QUE LES THÉÂTRES SONT D'ABORD DES LIEUX DE CRÉATION ARTISTIQUE MAIS CE SONT AUSSI DES INSTITUTIONS, DES ENTREPRISES QUI FONCTIONNENT ESSENTIELLEMENT AVEC L'ARGENT DE LA COLLECTIVITÉ.

LES PERSONNES CHARGÉES DE LA DIRECTION DE CES ENTREPRISES SONT DONC COMPTABLES DE LEUR GESTION.

D'ABORD :

- DEVANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION QUI JOUE POUR L'INSTANT UN RÔLE TROP EFFACÉ ALORS QU'IL EST JURIDIQUEMENT RESPONSABLE,
- DEVANT LE PUBLIC QUI NE PEUT DEVENIR L'OTAGE DE CONFLITS QUI LUI ÉCHAPPENT
- MAIS SURTOUT DEVANT LES ARTISTES QUE LE DÉSÉQUILIBRE DE GESTION CONDAMNE À TERME À L'INACTIVITÉ ET AU CHÔMAGE.

CEUX QUI MÈNENT UNE GESTION DU FAIT ACCOMPLI RISQUENT D'ENTRAÎNER AVEC EUX, DANS L'IMPASSE, TOUT LE SECTEUR THÉÂTRAL.

C'EST CE QUE TOUT LE MONDE VEUT ÉVITER.

POUR CE FAIRE, J'AI MIS AU POINT UNE STRATÉGIE EN DIX POINTS POUR L'AVENIR DU THÉÂTRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE.

EN TANT QUE MINISTRE DE LA CULTURE, JE SUIS EN PARTICULIER LE PATRON DES THÉÂTRES.

À MON ARRIVÉE AUX AFFAIRES, EN 1988, LE BUDGET DU SECTEUR THÉÂTRAL ÉTAIT DE 645 MILLIONS.

AUJOURD'HUI, C'EST EN TANT QUE RESPONSABLE D'UN BUDGET DE PRÈS DE 700 MILLIONS QUE JE PARLE ET QUE JE PROPOSE UN PLAN EN DIX MESURES.

TOUTES LES MESURES QUE JE PRÉCONISE SONT PRISES APRÈS UNE LARGE CONSULTATION RÉALISÉE PAR LE CONSEIL SUPÉRIEUR D'ART DRAMATIQUE. CELUI-CI A RENCONTRÉ LES DIRECTEURS DE TOUTES LES TROUPES DE THÉÂTRES PROFESSIONNELLES POUR ADULTES POUR EXAMINER AVEC EUX DE QUELLE MANIÈRE RÉÉQUILIBRER LE FONCTIONNEMENT DES THÉÂTRES.

VOICI QUELLES SONT POUR MOI LES CONDITIONS MATÉRIELLES ET STRUCTURELLES QUI DOIVENT SOUTENIR L'ACTE DE CRÉATION :

1°) NOUS REFUSONS DE MANIÈRE FERME DE NOUS SUBSTITUER AUX VILLES QUI SERAIENT AMENÉES À RÉDUIRE LEURS INTERVENTIONS POUR LE THÉÂTRE. AU CONTRAIRE, NOUS SOMMES PRÊTS À ACCOMPAGNER L'EFFORT SUPPLÉMENTAIRE QUI SERAIT RÉALISÉ PAR CERTAINES MUNICIPALITÉS PAR UN EFFORT ACCRU DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE.

LA PRÉSENCE EFFECTIVE D'UNE MUNICIPALITÉ EST NON SEULEMENT INDISPENSABLE DU POINT DE VUE BUDGÉTAIRE MAIS ÉGALEMENT DU POINT DE VUE DE L'IMPLICATION CULTURELLE DES RESPONSABLES LOCAUX. CETTE IMPLICATION EST LA CONDITION SINE QUA NON DU MAINTIEN D'UN TISSU CULTUREL VIVANT ET DÉCENTRALISÉ.

JE VOUS RAPPELLE QUE LA DÉCENTRALISATION RESTE UNE PRIORITÉ DE L'EXÉCUTIF MAIS QU'ELLE SUPPOSE, PAR DÉFINITION, UNE PARTICIPATION DIRECTE DES RESPONSABLES LOCAUX.

D'AUTRE PART, LA DIVERSITÉ DES SOURCES DE FINANCEMENT EST UNE GARANTIE SUPPLÉMENTAIRE D'INDÉPENDANCE ARTISTIQUE.

2°) EN CE QUI CONCERNE LES INFRASTRUCTURES THÉÂTRALES DANS LESQUELLES LA COMMUNAUTÉ A UNE RESPONSABILITÉ DIRECTE COMME LE THÉÂTRE VARIA, L'ATELIER SAINTE-ANNE ET LE PLAN K, UNE INTERVENTION COMPLÉMENTAIRE PERMETTANT DE COUVRIR LES FRAIS D'OCCUPATION DU BÂTIMENT EST PRÉVUE. ELLE SERA DISTINCTE DE LA SUBVENTION GLOBALE AU THÉÂTRE CONCERNÉ, DE FAÇON À BIEN SÉPARER LES COÛTS DU TRAVAIL DE CRÉATION PROPREMENT DIT, DES COÛTS PROVOQUÉS PAR LE FONCTIONNEMENT MATÉRIEL DE LA SALLE.

LA COMMUNAUTÉ PRENDRA DONC SES RESPONSABILITÉS DANS LES INFRASTRUCTURES QU'ELLE A ASSUMÉES JUSQU'ICI, EN ÉVITANT LA CONFUSION ENTRE LES BUDGETS ARTISTIQUES ET LES BUDGETS D'ENTRETIEN DES LOCAUX.

3°) J'AI ÉGALEMENT DÉCIDÉ QU'AUCUNE INFRASTRUCTURE QUI AURAIT ÉTÉ OCCUPÉE SANS ACCORD FORMEL PRÉALABLE DE L'AUTORITÉ DE TUTELLE NE SERA SOUTENUE PAR LES SUBSIDES PUBLICS.

LA PRIORITÉ VA À L'UTILISATION OPTIMALE DES INFRASTRUCTURES EXISTANTES.

DANS CETTE OPTIQUE, LES THÉÂTRES DISPOSANT D'UNE SALLE S'ENGAGERONT DANS LEUR CONTRAT-PROGRAMME À ACCUEILLIR, EN RESPECTANT LA COHÉRENCE DE LEUR PROGRAMMATION, DES PRODUCTIONS PARTICULIÈRES RÉALISÉES PAR DES ÉQUIPES NE DISPOSANT PAS D'INFRASTRUCTURES PERMANENTES.

4°) TOUJOURS POUR FAVORISER LA RÉSORPTION DE CETTE CRISE DE CROISSANCE ET PARCE QU'IL FAUT PRIORITAIREMENT ÉQUILIBRER LE FONCTIONNEMENT DES TROUPES EXISTANTES, LE MORATOIRE SUR LA SUBSIDIATION DE NOUVELLES TROUPES PERMANENTES EST CONFIRMÉ POUR UN MINIMUM DE DEUX ANS, C'EST-À-DIRE JUSQU'AU 1ER JUILLET 1991.

5°) LA LIGNE DIRECTRICE DE LA GESTION DES THÉÂTRES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE SERA TRÈS PRÉCISÉMENT DÉFINIE À L'AVENIR DANS UN CONTRAT-PROGRAMME. LES ANCIENNES CONVENTIONS SONT, EN EFFET, PRATIQUÉMENT TOUTES VENUES À ÉCHÉANCE. DE PLUS, LEUR BONNE FIN A ÉTÉ PERTURBÉE PAR LE DERNIER APUREMENT QUI EST INTERVENU EN 1987.

LES NOUVEAUX CONTRATS-PROGRAMMES SONT D'ORES ET DÉJÀ DISCUTÉS AVEC LES THÉÂTRES, DONT LA GESTION EST GLOBALEMENT EN ÉQUILIBRE. NOUS SOMMES DÉJÀ TOMBÉS D'ACCORD AVEC LE RIDEAU DE BRUXELLES, LE 140 ET LE THÉÂTRE DES GALERIES. LA DISCUSSION EST EN BONNE VOIE AVEC L'ATELIER THÉÂTRAL DE LOUVAIN-LA-NEUVE.

POUR RÉSUMER LE CONTENU DE CES CONTRATS-PROGRAMMES, JE SOULIGNE QU'ILS SONT PRÉVUS POUR UNE DURÉE DE DEUX À QUATRE ANS. LA DÉFINITION DES MISSIONS EST PLUS SOUPLE QUE PAR LE PASSÉ POUR MIEUX RÉPONDRE À LA SPÉCIFICITÉ DE CHAQUE THÉÂTRE. LES CONTRATS-PROGRAMMES SERONT INDEXÉS, CE QUI DONNE UNE GARANTIE BUDGÉTAIRE, CONTRAIREMENT AUX ANCIENNES CONVENTIONS.

UN DES POINTS FORTS DES NOUVELLES MESURES A TRAIT AU NIVEAU DES RECETTES PROPRES.

LES RECETTES PROPRES DES THÉÂTRES DEVRONT ATTEINDRE EN RÈGLE GÉNÉRALE UN MINIMUM DE 20 % DES CHARGES GLOBALES.

AUX THÉÂTRES CONCERNÉS DE DÉFINIR LA POLITIQUE QU'ILS JUGENT UTILE DE SUIVRE POUR ATTEINDRE LES 20 %.

IL EST VRAI QU'ON POURRA ABOUTIR À CE QUE CERTAINS EMPLOIENT LA TECHNIQUE DU RELÈVEMENT DU PRIX DES PLACES POUR LES CATÉGORIES DE PUBLIC QUI NE BÉNÉFICIENT PAS DE RÉDUCTION.

MAIS, SI CETTE BARRE DES 20 % EST D'ORES ET DÉJÀ ACQUISE POUR CERTAINS THÉÂTRES, JE SAIS QUE POUR D'AUTRES OU POUR UN CERTAIN TYPE DE TRAVAIL, ELLE SERA DIFFICILE À ATTEINDRE. DÈS LORS, JE POURRAI ACCORDER DES DÉROGATIONS JUSTIFIÉES, NOTAMMENT POUR LE CARACTÈRE EXPÉRI-MENTAL DU TRAVAIL OU POUR LA CAPACITÉ RÉDUITE D'UNE SALLE.

6°) CES CONTRATS-PROGRAMMES SIGNIFIENT ÉGALE-MENT QU'IL N'Y AURA PLUS D'APUREMENT DE DÉFICIT CONSTATÉ. L'APUREMENT DE PASSIF DEVRA ÊTRE RÉA-LISÉ PAR CHAQUE THÉÂTRE SUR BASE D'UN PLAN DE 5 ANS MAXIMUM APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINIS-TRATION ET APPROUVÉ ENSUITE PAR L'AUTORITÉ DE TUTELLE.

A DÉFAUT, JE DIS TRÈS CLAIEMENT QUE LES THÉÂTRES QUI SE SERONT MIS EN SITUATION DE FAILLITE NE SERONT PLUS SAUVÉS PAR LES POUVOIRS PUBLICS.

CEUX QUI AURONT ÉLABORÉ UN PLAN D'APUREMENT DÛMENT ACCEPTÉ POURRONT BÉNÉFICIER ÉGALEMENT D'UN NOUVEAU CONTRAT-PROGRAMME.

7°) VOUS L'AVEZ COMPRIS DÈS LE DÉBUT DE MON EXPOSÉ, LE MALAISE RÉSIDE DONC ÉGALEMENT DANS LA GESTION DE NOS THÉÂTRES.

AUSSI, DE MANIÈRE À SOUTENIR ET À FACILITER L'EFFORT DE RÉÉQUILIBRAGE, J'AI DÉCIDÉ DE RENFOR-

CER LE SOUTIEN DONNÉ PAR L'ADMINISTRATION EN DÉSIGNANT UN NOUVEL EXPERT DONT LE RÔLE PRIORITAIRE SERA DE DONNER UNE ASSISTANCE À LA GESTION ET DE SURVEILLER L'APPLICATION DU PLAN D'APUREMENT DE PASSIF QUI AURA ÉTÉ APPROUVÉ POUR LES THÉÂTRES EN DÉFICIT.

CET EXPERT PORTERA LE NON D'INTENDANT DES THÉÂTRES. IL SERA CHARGÉ ÉGALEMENT DE TIRER LA SONNETTE D'ALARME S'IL OBSERVE UN DÉRAPAGE DANS LA GESTION, CE QU'IL POURRA CONSTATER PAR UN ACCÈS PERMANENT AUX COMPTES AINSI QUE PAR LA FACULTÉ DONT IL DISPOSERA D'ASSISTER AVEC VOIX CONSULTATIVE AUX DÉLIBÉRATIONS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU DES BUREAUX DES THÉÂTRES EN DIFFICULÉ.

L'INTENDANT DES THÉÂTRES SERA MONSIEUR MICHEL JAUMAIN, LICENCIÉ EN SOCIOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, QUI FUT DIRECTEUR DES ATELIERS DES ARTS. IL EST ACTUELLEMENT DIRECTEUR DU C.I.R.E.C.C. ET CHARGÉ DE COURS À L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE. IL EST L'AUTEUR DU PLAN COMPTABLE APPLIQUÉ ACTUELLEMENT DANS LES THÉÂTRES ET DE NOMBREUSES ÉTUDES SUR L'ÉCONOMIE DU SPECTACLE VIVANT ET DE L'AUDIOVISUEL.

8°) L'INTENDANT EST UN PREMIER LIEN ENTRE LA COMMUNAUTÉ, LE POUVOIR SUBSIDIANT ET LE THÉÂTRE MAIS JE SOUHAITE VOIR S'INTENSIFIER CES CONTACTS, JE DÉSIRE VOIR ÉTABLIR UN RAPPORT DE CONCERTATION PERMANENTE ENTRE LA COMMUNAUTÉ ET LES DIRECTEURS DE THÉÂTRES.

AUSSI, JE LEUR DEMANDE INSTAMMENT DE SE REGROUPER DE MANIÈRE EFFECTIVE, DE FAÇON À CE QUE JE PUISSE AVOIR UN INTERLOCUTEUR REPRÉSENTATIF.

ACTUELLEMENT, POUR DISCUTER DE POLITIQUE THÉÂTRALE, JE SUIS OBLIGÉ D'INVITER UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, CE QUI NE FACILITE NI LE TRAVAIL NI UNE CONCERTATION HARMONIEUSE.

9°) POUR SOUTENIR LA CRÉATION, JE PRÉSENTERAI AU PROCHAIN EXÉCUTIF UN ARRÊTÉ RÉGLANT LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION D'AIDE AUX PROJETS THÉÂTRAUX (C.A.P.).

CETTE COMMISSION PERMETTRA À DES ARTISTES N'APPARTENANT PAS À DES THÉÂTRES PERMANENTS DE MONTER DES SPECTACLES ORIGINAUX. ELLE PRENDRA LA PLACE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DU JEUNE

THÉÂTRE ET AURA POUR TÂCHE D'ACCUEILLIR DES PROJETS NON SEULEMENT EXPÉRIMENTAUX ET NOVATEURS MAIS AUSSI DES PROJETS DE QUALITÉ METTANT EN VALEUR LE RÉPERTOIRE CLASSIQUE ET CONTEMPORAIN.

C'EST DONC D'UN ÉLARGISSEMENT DE SON CHAMP D'ACTION QU'IL S'AGIT. CETTE COMMISSION SERA AUSSI PLUS OPÉRATIONNELLE : ELLE TIENDRA QUATRE SESSIONS ANNUELLES.

LES MONTANTS MIS À LA DISPOSITION DE CETTE COMMISSION "NOUVELLE FORMULE" SONT AUGMENTÉS DE MANIÈRE SIGNIFICATIVE AFIN DE MAINTENIR UN VOLUME INTÉRESSANT DE CRÉATIONS THÉÂTRALES "HORS INSTITUTION".

LES CHIFFRES DU BUDGET INITIAL PRÉVU EN 1988 QUI S'ÉLEVAIT À 34,5 MILLIONS, PASSERONT EN 89 À 40 MILLIONS, SOIT PRÈS DE 20 % D'ACCROISSEMENT EN UN AN.

LES CRÉATIONS FINANÇÉES VIA LA C.A.P. POURRONT NOTAMMENT SE PRODUIRE DANS LES INFRASTRUCTURES EXISTANTES PUISQUE LE CONTRAT-PROGRAMME PRÉVOIT L'ACCUEIL DE PRODUCTIONS RÉALISÉES PAR LES ÉQUIPES NE DISPOSANT PAS D'UNE INFRASTRUCTURE PERMANENTE.

10°) LE 10ÈME POINT DE MA STRATÉGIE POUR LE THÉÂTRE POURRAIT SE RÉSUMER EN UN CHIFFRE, À SAVOIR 20 MILLIONS SUPPLÉMENTAIRES EN 1989 POUR LES THÉÂTRES, CE QUI DONNE UN BUDGET GLOBAL DE 695 MILLIONS, SOIT UN ACCROISSEMENT PLUS QUE SIGNIFICATIF PAR RAPPORT AUX 645 MILLIONS INITIAUX DU BUDGET 1988.

AU SEIN DE CETTE AUGMENTATION, J'ISOLERAI PARTICULIÈREMENT LES 2 MILLIONS ACCORDÉS AU THÉÂTRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE ET QUI SONT DESTINÉS AUX COMPAGNIES NON AGRÉÉES.

CES DIX MESURES SONT CELLES D'UNE GESTION QUI VEUT METTRE À LA DISPOSITION DU THÉÂTRE DES CONDITIONS OPTIMALES POUR FAVORISER SON DÉVELOPPEMENT ET SA CROISSANCE SANS CRISE.

MAIS, MA PRÉOCCUPATION VA AUSSI AUX COMÉDIENS, AUX TRAVAILLEURS DU SPECTACLE. J'AI PRIS UNE INITIATIVE SPÉCIFIQUE QUI CONCERNE LA SITUATION SOCIALE DES ARTISTES. CES ACTEURS QUI SONT "LA CHAIR DU THÉÂTRE" COMME NOUS LE RAPPELLE SI OPPORTUNÉMENT LE SPECTACLE "LA LETTRE AUX ACTEURS" DE VALÈRE NOVARINA.

SUR BASE D'UNE ENQUÊTE RÉALISÉE À NOTRE DEMANDE PAR MONSIEUR ANDRÉ NAYER, DU C.E.R.P. - DONT JE RECEVRAI LES RÉSULTATS DANS TROIS SEMAINES - JE PRÉVOIS D'ORGANISER UNE CONCERTATION AVEC LE MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET LE MINISTRE DES FINANCES DU GOUVERNEMENT NATIONAL.

L'OBJECTIF ESSENTIEL EST QU'ON PUISSE PRENDRE EN COMPTE LA SITUATION PARTICULIÈRE DES COMÉDIENS ET DES TRAVAILLEURS DU SPECTACLE QUI NE PEUVENT PAS ÊTRE ASSIMILÉS NI À DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS COMME LE BÔCHERON NI AUX ARCHITECTES, NI AUX EMPLOYÉS DE BANQUE, NI AUX FONCTIONNAIRES.

LA SITUATION EST SPÉCIFIQUE ET J'ENTENDS LA FAIRE VALOIR AUX MINISTRES CONCERNÉS.

JE CONCLUERAI AINSI :

MON PLAN A POUR AMBITION DE SORTIR LE THÉÂTRE DE SA CRISE DE CROISSANCE, NON DE COMBLER "DES MOINS", D'APPORTER "DES PLUS" À LA CRÉATIVITÉ THÉÂTRALE EN COMMUNAUTÉ FRANÇAISE. ET CECI,

PARCE QUE "IL FAUT QUE LE SPECTACLE CONTINUE", JE LE DIS EN FRANÇAIS PUISQUE DEMAIN JE PARS AU SOMMET FRANCOPHONE DE DAKAR.

ET POUR CELA, IL FAUT EN RÉUNIR LES CONDITIONS.

VALMY FÉAUX

Conférence de presse du 22 mai 1989
DIX mesures pour le théâtre.

Pour résorber la crise de croissance du Théâtre en Communauté française, confronté à la menace de désengagement des villes et à la politique du déficit accompli pratiquée par certaines institutions théâtrales,

un plan en dix mesures sera appliqué pour gérer le nouveau Budget du Théâtre en 89 : soit près de 700 millions.

Cette nouvelle masse budgétaire doit assurer un soutien accru aux théâtres institutionnalisés et une aide accrue à la création et non pas combler les effets négatifs déjà identifiés.

DIX MESURES :

1. Non au désengagement des villes
2. Interventions financières spécifiques concernant les frais de fonctionnement matériel des infrastructures théâtrales, en priorité dans les théâtres appartenant pour tout ou partie à la Communauté (Théâtre VARIA, Plan K, Atelier Sainte-Anne).
3. Utilisation optimale des infrastructures théâtrales existantes et fin des aides à de nouvelles salles.
Des missions de solidarité et d'accueil sont fixées aux théâtres disposant d'un lieu.
4. Moratoire de deux ans sur la subsidiation de nouvelles troupes permanentes
5. Ligne directrice pour la gestion des théâtres :
 - contrats-programmes
 - 20 % de recettes propres.
6. Plans de résorption de passif appliqués aux théâtres en déséquilibre financier.
7. Désignation d'un **Intendant des théâtres** : Monsieur Michel Jaumain, Directeur du C.I.R.E.C.C. et auteur du plan comptable.
8. Missions de l'Intendant des Théâtres :
 - aide à la gestion
 - contrôle de la gestion.
9. Création de la Commission d'Aide aux Projets Théâtraux (C.A.P.):
 - nouvelles compétences
 - fonctionnement plus opérationnel
 - budget accru : 40 millions dès 1989.
10. Mesures budgétaires : 20 millions supplémentaires (dont 2 millions au Théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse) pour les contrats-programmes